

COMMUNE DE CIVENS

Extrait du procès-verbal des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa séance du 13 mars 2026

(Application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christophe GUILLARME,
Maire :

- A approuvé les comptes financiers uniques 2025 du budget principal, du budget commerce et du budget cimetière paysager
- A approuvé l'affectation des résultats du budget principal, du budget commerce et du budget cimetière paysager
- A approuvé les budgets primitifs 2026 : principal, commerce et cimetière paysager

Christophe GUILLARME
Maire



Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

A black ink signature of Nathalie Blanchard, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2603001

OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2026

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, le Conseil Municipal examine le compte financier unique de l'exercice 2025, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		790 301,55 €	112 700,00 €	
Part affectée à investissement	223 700,00			
Opérations de l'exercice	620 144,30 €	986 627,63 €	589 540,80 €	360 768,03 €
Totaux	843 844,30 €	1 776 929,18 €	702 240,80 €	360 768,03 €
Résultat de clôture		933 084,88 €	341 472,77 €	
	Besoin de financement		341 472,77 €	
	Excédent de financement			
	Restes à réaliser DEPENSES		78 000 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement		419 472,77 €	
	Excédent total de financement			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260313-2603001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte financier unique relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 419 472.77 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 513 612.11 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

6° - Faisant suite à la dissolution du budget assainissement et au transfert de la compétence à la communauté de communes de Forez Est (CCFE), décide l'intégration des résultats du budget assainissement dans le budget de la commune, selon les termes suivants :

- Résultats d'investissements de la commune repris à la ligne 001 :	- 341 472.77
- Reprise des résultats d'investissement de l'assainissement :	+ 230 322.42
- Total ligne 001 au budget de la commune (recette d'investissement)	- 111 150.35
- Résultats de fonctionnement de la commune repris à la ligne 002 :	+ 513 612.11
- Reprise des résultats de fonctionnement de l'assainissement :	+ 91 630.75
- Total ligne 002 au budget de la commune (recette de fonctionnement)	+ 605 242.86

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,


Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2025

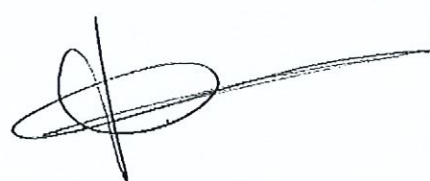
Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON, adjoint
(Lors du vote du compte financier unique)



Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2603002

**OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2026
COMMERCE**

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		27 835.16 €	0,00 €	17 035.37 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	0 €	9 142.68 €	1 002.00 €	2 499.96 €
Totaux	0 €	36 977.84 €	0 €	19 535.33 €
Résultat de clôture		36 977.84 €		18 533.33 €
	Besoin de financement			
	Excédent de financement		18 533.33 €	
	Restes à réaliser DEPENSES		0,00 €	
	Restes à réaliser RECETTES		0,00 €	
	Besoin total de financement			
	Excédent total de financement		18 533.33 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

Accusé de réception Ministère de l'Intérieur
042-214200651-20260313-2603002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 18 533.33 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)
- 36 977.84 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2026



Christophe GUILARME
Maire

Fabien MARTINON, adjoint
(Lors du vote du compte financier unique)

Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260313-2603002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2025

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2603003

**OBJET : APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – AFFECTATION DU RESULTAT SUR LE BUDGET 2026
CIMETIERE PAYSAGER**

Sous la présidence de Monsieur Fabien MARTINON, adjoint, l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1° - prend acte de la présentation du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		130.10 €	0,00 €	81 729.07 €
Part affectée à investissement				
Opérations de l'exercice	10 175.00 €	3 551.00 €	3 663.32 €	10 175.00 €
Totaux	10 175.00 €	3 681.10 €	3 663.32 €	91 904.07 €
Résultat de clôture	6 493.90 €			88 240.75 €
Besoin de financement				
Excédent de financement			88 240.75 €	
Restes à réaliser DEPENSES			0,00 €	
Restes à réaliser RECETTES			0,00 €	
Besoin total de financement				
Excédent total de financement			88 240.75 €	

2° - Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,

042-214200651-20260313-2603003-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026

5° - Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

- 0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
- 88 240.75 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté)

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Expédition conforme au registre.
A Civens, le 13 mars 2026

Christophe GUILLARME
Maire



Fabien MARTINON, adjoint
(Lors du vote du compte financier unique)

Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 MARS 2026

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 mars 2026

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice le jour de la séance : 15

Secrétaire de séance : Nathalie BLANCHARD

Membres présents à la séance : Christophe GUILLARME, Fabien MARTINON, Nathalie BLANCHARD, Philippe SESSIECQ, Joëlle BAYARD, Dominique DUBOIS, Fabienne ETAIX, Michelle CHIRAT, Christophe GERARD

Membres absents ayant donné pouvoir : Mireille PALMIER donne pouvoir à Nathalie BLANCHARD, Gérard BORDET donne pouvoir à Fabien MARTINON, Olivier FAJWISIEWICZ donne pouvoir à Philippe SESSIECQ,

Membres absents ou excusés : Édouard PONCET, Lorène GRANGE, David BEFORT

N° 2603004

OBJET : VOTE DES BUDGETS 2026 - PRINCIPAL - COMMERCE - CIMETIERE PAYSAGER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2311-1 et suivants,
Considérant les crédits inscrits aux projets des budgets primitifs 2026 pour l'exercice 2026,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

-Vote les Budgets primitifs 2026 en équilibre :

- **Principal : 3 681 379.74 €**
 - ✚ Fonctionnement : 1 592 342.86 €
 - ✚ Investissement : 2 089 036.88 €

- **Commerce : 104 809.01 €**
 - ✚ Fonctionnement : 45 477.84 €
 - ✚ Investissement : 59 331.17 €

- **Cimetière paysager : 371 848.85 €**
 - ✚ Fonctionnement : 95 601.00 €
 - ✚ Investissement : 276 247.85 €

Adoptée à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Expédition conforme au registre.

A Civens, le 13 mars 2026

Christophe GUILLARME
Maire

Nathalie BLANCHARD
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Nathalie Blanchard', written over a horizontal line.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200651-20260313-2603004-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2026